

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

## AMENDEMENT

N ° AS747

présenté par  
M. Philippe Vigier et Mme Dubié

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.